

N°2026/28

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 10/04/2026

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET « EOLIENNES
DU LIN » SUR LES COMMUNES DE
GENNES-IVERGNY ET CAUMONT**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Teddy MEURDESOF – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de parc éolien porté par la société « Eoliennes du lin » sur les communes de Gennes-Ivergny et Caumont. Il est précisé qu'il s'agit de 4 éoliennes implantées sur un plateau agricole situé entre les vallées de l'Authie et de la Canche à environ 7,5 km d'Auxi-le-Château, dans les paysages de l'Authie et du Ponthieu. Ces éoliennes ont une puissance unitaire de 3.3 MW - 35.8 GWh/an de production, ce qui représenterait l'approvisionnement de 11 888 foyers/an en électricité verte.

Une enquête publique complémentaire est en cours du lundi 27 avril au mercredi 13 mai 2026 inclus, elle porte sur la demande d'autorisation environnementale qui fait notamment suite aux conclusions émises par la mission régionale d'autorité environnementale.

Cette dernière estime que le projet de parc s'implante dans un paysage déjà fortement marqué par les éoliennes et que la commune d'Auxi-le-Château, entre autres, présente une sensibilité à la saturation du paysage éolien. C'est en ce sens et au titre de sa reconnaissance « Site patrimonial Remarquable » que l'avis de la commune est sollicité.

Madame la Maire informe que le projet initial comprenant 8 aérogénérateurs et a été soumis à enquête publique en 2015 et a connu des refus de permis de construire et d'autorisation d'exploitation. L'enquête publique complémentaire actuellement ouverte porte donc sur la modification du projet qui propose une réduction du parc éolien à 4 aérogénérateurs au lieu de 8. Madame la Maire précise que ce projet révisé a fait l'objet de délibérations favorables des communes d'implantation en 2024.

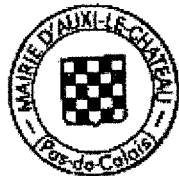
Le Conseil municipal,

Après avoir entendu Madame la Maire et après en avoir débattu à la majorité : 4 pour (Laurent HOYEZ, Arnold CLAUSSE, Alexandra PNTAPARIS, Bernadette FERREIRA), **4 abstentions** (Aline GUILLY, Cameron GALVAIRE, Nadège KAMWA, Marie DEBRAY) et **13 contre** :

- **SE PRONONCE DEFAVORABLE** au projet de parc éolien porté par la société « Eoliennes du lin » sur les communes de Gennes-Ivergny et Caumont

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 23/04/2026
La Maire,



Aline GUILLUY